

Compte-Rendu Bureau Communautaire

6 Octobre 2022

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-deux, le 6 Octobre, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint-Honoré-les-Bains, sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoin MAGGIAR (en visio), Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Marie-Claire RANVIER, Michel MARIE, David BONGARD, Jean-Paul LAMBOURG, Yves PERRAUDIN.

Absents excusés : Serge DUCREUZOT

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 12
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Liste des délibérations du Bureau du 6 Octobre 2022

- N° 2022-BU-107 : Adoption du CR du bureau communautaire du 8 Septembre 2022.
N° 2022-BU-108 : Santé : Monte-charge de la Maison de Santé de Châtillon en Bazois.
N° 2022-BU-109 : Personnel : **Recrutement d'un chargé de mission Urbanisme.**
N° 2022-BU-110 : Personnel : **Recrutement d'un Agent de Développement Economie et Agriculture.**
N° 2022-BU-111 : Personnel : **Recrutement d'un Conseiller en séjour chargé du développement des activités d'Itinérance.**
N° 2022-BU-112 : Convention pour le site administratif de Châtillon en Bazois.
N° 2022-BU-113 : Ecole de Production : Devis, faune flore.
N° 2022-BU-114 : Voirie : Effondrement de chaussée à Montaron.
N° 2022-BU-115 : Location des bureaux du Centre de Télétravail.

Approbation du compte-rendu du dernier bureau communautaire

N° 2022-BU-107

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier bureau communautaire.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau communautaire du 8 Septembre 2022.

Finances

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que les éléments pour le DOB vont être demandés aux services.

Concernant l'énergie, il est proposé d'inviter le SIEEEN à un prochain bureau communautaire afin d'avoir des éléments plus concrets.

Santé

Monte-charge de la Maison de Santé de Châtillon en Bazois

N°2022-BU-108

M. Jean-Paul LAMBOURG, conseiller communautaire délégué à la santé, explique que lors du bureau communautaire du 21 juillet dernier, il avait décidé de répartir les charges du monte-charge au prorata des surfaces utilisées.

L'information a été transmise aux professionnels de santé de Chatillon. Certains estiment que ce n'est pas à eux de payer un équipement qu'ils n'ont pas souhaité et qui semble inefficace et contre-productif. Ils refusent donc de signer le nouveau bail qui acterait le déménagement.

Enfin, la salle des urgences, qui sera inutilisée, ne sera pas incluse dans le nouveau bail avec la SISA.

Concernant le monte-charge, un devis a été demandé pour connaître le coût de l'enlèvement du monte-charge : 2 743 € TTC

Si les professionnels ne veulent pas répartir les charges du monte-charge sur l'ensemble des locataires, ils ne souhaitent pas non plus que ces charges soient réparties uniquement sur les utilisateurs du monte-charge avec participation de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour les locaux vides.

M. Marie fait l'historique du projet de maison de santé. Il explique que ce sont les médecins qui ont participé à la conception et ont choisi leurs bureaux.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- décide de rendre inaccessible le monte-charge (sans le démonter), d'en arrêter le contrat de maintenance et proposer une nouvelle accessibilité pour les personnes à mobilité réduite via la salle des urgences.
- de louer la salle des urgences à la SISA ou à Mme Hessel (**utilisateur de l'étage**) et appliqué un prorata de 20% de la surface totale de la salle correspondant à la zone de passage sur le loyer et les charges.

Chauffage de la Maison de Santé de Luzy

M. Jean-Paul LAMBOURG, conseiller communautaire délégué à la santé, explique que le Centre de Soins de Longue Durée (CSLD) de Luzy a signé une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour la maison médicale en 2017. Dans ce cadre, le CSLD refacture les charges de chauffage, d'eau et d'électricité à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan au prorata des surfaces utilisées.

Le CSLD a émis deux titres pour les factures 2020 et 2021 de chauffage. Nous sommes en attente de justificatifs de ces charges.

Conformément à cette convention, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan doit payer ces factures.

Par ailleurs, il y a un bail entre la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et la Maison Médicale (SISA) qui précise que les charges doivent être payées par la maison médicale.

Ainsi, conformément au bail, l'ensemble des charges doivent être facturée à la Maison médicale.

Néanmoins, il semble que les professionnels de santé aient eu un accord avec la maison de santé concernant les charges de chauffage, ces charges n'étaient pas facturées aux professionnels de la Maison médicale qui rendaient des services au centre de soins (gardes, urgences, ...). M. Paponneau nous transmis un écrit à ce sujet.

Montant des factures :

2021 : 3 027,15 €

2020 : 2 147.47 €

Total = 5 174.62 €

Le bureau communautaire souhaite avoir les justificatifs du CLSD sur les charges facturées. Ensuite une réunion sera organisée avec le Président de la SISA, le directeur du CLSD et la CCBLM.

M. Lambourg fait un point sur la situation des médecins sur le territoire. Il explique que certaines situations sont fragiles.

Personnel

Recrutements

A) Pôle déchets ménagers :

Le conseil communautaire du 12 juillet 2022 a délibéré favorablement pour la modification de l'organigramme avec la création d'un pôle déchets ménagers qui s'organise par :

- la création d'un poste de responsable de pôle déchets ménagers à temps plein au grade d'ingénieur de la catégorie A de la filière technique,

- la création de trois postes de gardiens de déchetteries à temps non complet à raison de 6/35^{ème} au grade d'adjoint technique de la catégorie C de la filière technique.

Les postes ont donc été publiés dès le 18 juillet 2022.

La commission d'embauche pour les postes à temps non complet de gardien de déchetterie du mardi 27 septembre 2022 a retenu la candidature de :

- 1 – Monsieur Bruno RAFAELLI affecté à la déchetterie de Luzy
- 2 – Monsieur Sébastien JOBERT affecté à la déchetterie de Préporché
- 3 - Monsieur Patrick POULAILLEAU affecté à la déchetterie de Cercy la Tour

Le poste de responsable de pole déchets ménagers a été publié par le groupe moniteur pour une publication sur la gazette des communes, emploipublic.fr et le moniteur depuis la mi-septembre 2022. Cependant à ce jour, le pole RH a reçu une candidature.

Monsieur Pierre-Louis ROUET, agent de la facturation et de la réclamation et ambassadeur de tri, a été remplacé par Madame Bérengère BRACON qui a un début de contrat au 1^{er} octobre 2022 (temps complet pour une durée d'un an).

B) Chargée de missions Urbanisme

N°2022-BU-109

Monsieur le Président explique que Madame Christelle GUILLON a finalement refusé le poste de chargée de missions urbanisme et a préféré un poste d'enseignant au Lycée à Château-Chinon.

La CCBLM a reçu trois nouvelles candidatures et la commission d'embauche est programmée pour le vendredi 7 octobre 2022 à 09h00.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement du chargé de mission urbanisme.

C) Agent de développement économie et agriculture

N°2022-BU-110

Monsieur le Président explique que Monsieur Thomas COTTEREAU, agent de développement économie et agriculture, a démissionné au 20 septembre 2022.

La commission d'embauche du 23 septembre 2022 a retenu la candidature de Monsieur Romain GEMBLE. La prise de poste est prévue pour le 17 octobre 2022. Il s'agit d'un contrat à temps complet pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, le poste est déplacé de Chatillon-en-Bazois à Moulins-Engilbert.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de Monsieur Romain GEMBLE pour une durée de 3 ans.

D) Conseiller en séjour et chargé du développement des activités d'itinérance

N°2022-BU-111

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche pour le poste de conseiller en séjour et chargé du développement d'activités d'itinérance aura lieu le lundi 17 octobre 2022. A ce jour, le pole RH a reçu 7 candidatures dont celle de Mme Géralda VAN EMOUS qui a travaillé au BIT de Chatillon-en-Bazois cet été en emploi saisonnier.

Le début de contrat est prévu au 1^{er} novembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement du conseiller en séjour et chargé du développement des activités d'itinérance.

PROMOTION INTERNE

Monsieur le Président explique que les dossiers de promotion interne étaient à déposer au Centre de Gestion avant le 30 septembre 2022.

Pour rappel, la CCBLM a délibéré pour un taux promu-promouvoir à hauteur de 100% pour tous les cadres d'emploi.

La promotion interne permet de changer de cadre d'emplois, voire de catégorie en application de l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle est ouverte uniquement aux fonctionnaires titulaires territoriaux.

Le nombre de poste ouvert par grade est limité. Il est calculé par le Centre de Gestion en fonction d'une proportion de postes ouverts en lien avec les recrutements de fonctionnaires intervenus dans le cadre d'emplois de promotion interne considéré (tous grades confondus) et sur l'ensemble des recrutements des collectivités affiliés au Centre de Gestion.

Les agents éligibles à la promotion interne doivent remplir des conditions personnelles requises fixées par le statut particulier du cadre d'emploi au 1^{er} janvier 2022. L'agent devra avoir suivi au minimum 2 jours de formation de professionnalisation « tout au long de la vie » entre le 01 janvier 2017 et le 31 décembre 2021.

La CCBLM a 10 agents concernés par la promotion interne.

FILIERE TECHNIQUE - Grade d'Accès : AGENT DE MAITRISE – Catégorie C => Pas de quota de poste

Dossiers déposés :

- 1 - CLEMENT Franck actuellement adj tech ppal 1ère classe
- 2 - DEBRY Jean-Michel actuellement adj tech ppal 1ère classe
- 3 - SOULARD Yoann actuellement adj tech ppal 2ème classe
- 4 - MANDEREAU Gilles actuellement adj tech ppal 2ème classe (grade obtenu en avancement de grade BLM en décembre 2021)

FILIERE ADMINISTRATIVE-Grade d'Accès : REDACTEUR TERRITORIAL – Catégorie B=> 2 postes

Dossiers déposés :

- 1 - FALANTIN Anne
- 2 - FERDINAND Séverine
- 3 - LACHAUD Valérie
- 4 – BONNOT Isabelle

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ATTACHE TERRITORIAL – Catégorie A => 2 postes

Dossiers déposés :

- 1 - FORTIER-LAUMAIN Chrystelle
- 2 - SAN NAZARIO Maria

Convention pour le site administratif de Châtillon en Bazois

N° 2022-BU-112

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes occupe, pour son site administratif, 2 étages et un garage connexe (pour le chantier d'insertion), ainsi que le sous-sol réservé à la chaudière et aux archives.

Cette partie de bâtiment est propriété de la Commune de Châtillon en Bazois. La Commune de Châtillon en Bazois le met à disposition à titre gracieux, hors paiement des charges.

Le bâtiment a une surface globale de 415 m², plus une cave de 138 m², soit un total de bâtiment de 553 m². La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan bénéficie d'une occupation partagée avec d'autres locataires.

Elle occupe l'ensemble du rez-de-chaussée et l'ensemble du premier étage. Le deuxième étage (bureaux et logements) est occupé par d'autres locataires.

Dans le cadre de la proratisation des espaces, la surface nette occupée par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est estimée à 277 m², plus la partie de cave de 138 m², soit un total de 415 m² soit environ les $\frac{3}{4}$ (75 %).

De plus, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan occupe un garage situé immédiatement à côté, avec une entrée séparée d'une superficie de 47 m².

Une convention a été rédigée pour une durée de 18 ans, renouvelable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention, sachant qu'elle prévoit notamment :

- la gratuité de la mise à disposition
- la participation de la CCBLM au paiement des charges relevées sur la base des m² occupés.
- la participation de la CCBLM aux dépenses de gros investissements qui seraient nécessaires et à sa demande, selon la quote part des m² occupés.

Assainissement

Réhabilitation du poste de relevage Pompe Rue de Pont à Luzy

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le poste de relevage de la rue de Pont est hors service depuis quelques mois. La société Hydrelec nous a fourni une pompe de secours en urgence afin de maintenir le refoulement de ces eaux usées vers le réseau gravitaire allant à la station d'épuration.

Nous avons reçu deux devis : Hydrelec et SAUR.

La solution proposée est de mettre en place un système de pompage en ligne en lieu et place du poste de relevage existant, en conservant le génie civil. L'ensemble du dossier technique a été monté avec Hydrelec.

Voici les deux devis reçus :

- SAUR : 53 120,28 € HT
- Hydrelec : 39 830,00 € HT

Il sera proposé au conseil communautaire de choisir la société Hydrelec afin de réaliser ces travaux, pour un montant de 39 **830 € HT**.

Mise à jour des conventions de dépotage des matières de vidanges issues des fosses septiques et toutes eaux : Cercy la Tour et Luzy

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'il s'agit, pour Cercy-la-Tour, de conventions tripartites entre la CCBLM, SUEZ et les vidangeurs agréés du département.

Les conventions ont été mises à jour sur les sujets suivants :

- Le dépotage est ouvert à l'ensemble des vidangeurs sur le territoire de la CCBLM, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- Le prix du m³ dépoté a été actualisé à 20 € HT
- Un quote-part entre SUEZ et la CCBLM a été établi sur le prix de dépotage des matières de vidange : 13,5 € HT pour SUEZ et 6,5 € HT pour la CCBLM.
- une actualisation des prix selon un indice

Concernant Luzy, si on harmonise les tarifs, le dépotage sera de 20 € HT (part entièrement pour la CCBLM) contre 15 € HT actuellement.

Dans un objectif d'harmonisation, il est proposé d'intégrer le même indice d'actualisation des prix afin de ne pas augmenter le tarif de Luzy dès que l'indice est révisé à Cercy-la-Tour.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les tarifs.

Retour sur la réunion du groupe de travail transition

Une réunion du groupe de travail transition a eu lieu le lundi 3 octobre. Une présentation sera faite à la conférence des maires.

Economie

Ecole de Production : devis faune, flore

N°2022-BU-113

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la DREAL nous demande de réaliser une étude faune et flore (état des lieux, préconisations) pour le projet d'école de production.

Des devis ont été sollicités.

L'entreprise DEFI environnement a établi un devis d'un montant de 3 516,00 € HT.

L'entreprise Evinerude a établi un devis d'un montant de 2 975 € HT + 650 € HT en option.

Après en avoir **délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DEFI environnement pour un montant de 3 516 € HT.**

Demande de l'association Avenir

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'association Avenir a sollicité la CCBLM pour une subvention pour une étude sur les installations d'un futur méthaniseur à Moulins-Engilbert.

Le plan de financement est rappelé.

La commission économie souhaite attribuer la somme de 2 500 € pour ce projet dans le cadre des subventions « exceptionnelles » budget économie – investissement.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour attribuer **2 500 € à l'association avenir pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un futur méthaniseur.**

Demande de subvention « Comité des Foires de La Nocle-Maulaix »

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le comité des foires de la Nocle-Maulaix a décidé d'organiser une foire aux reproducteurs le samedi 12 novembre. Il sollicite la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour un soutien financier.

Lors de ce concours, un prix spécial "Communauté de commune" sera attribué à l'un des animaux.

La commission agricole du 29/09 propose d'attribuer 500 € sur l'enveloppe subvention agricole.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour attribuer **500 € à l'association Comité des foires de La Nocle-Maulaix pour l'organisation de la foire aux reproducteurs le samedi 12 novembre.**

Aides à l'immobilier d'entreprise

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle les Points Clefs des aides à l'immobilier d'entreprises de la CCBLM (enveloppe de 47 000 € en 2022) :

- Pour un investissement dit « immobilier » uniquement,
- Subvention plafonnée à 5 000 €,
- 40 % des factures Hors Taxe,
- Une aide bonifiée pour certains cas particulier (Ex : dernier commerce de village),
- Large éventail de bénéficiaires,
- Possibilité d'avoir une durée de travaux prolongée,

ATTENTION, les dossiers doivent être complétés avant le 30/11/2022

L'entreprise « RURAL EQUIPEMENT », matériel agricole, basée à Fours a un projet de mise en place d'un système de video-surveillance. L'ensemble de son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 3 842,50 € HT

Montant de l'aide proposée : 1 537 € soit 40 %

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission économie du 29/09/2022

L'entreprise « Charcuterie TRICOT » à Cercy la Tour, Création d'entreprise sur le Quai Lacharme a un projet « Mise aux normes électricité et plomberie » dans le laboratoire

Montant total de dépenses : 2 759,75 € HT

Montant de l'aide proposée : 1 103 € soit 40 %

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission économie du 29/09/2022

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver ces subventions.

Territoire d'Industrie à Cercy La Tour

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la démarche de GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale) est une des actions phares engagées dans le cadre du programme Territoire d'industrie Nevers Val de Loire.

Ainsi collectivement, élus et industriels, ont porté la première phase de cette action avec un état des lieux sur le territoire et la définition d'un plan d'actions restitué en comité de pilotage le 8 décembre 2021.

Il faut maintenant mettre en œuvre ce programme d'actions.

En pièce jointe, une *présentation du plan d'actions*, prévu sur 2 années pleines, que nous pourrions alors engager avec l'appui d'un chargé de mission « GPECT Territoire d'Industrie » à recruter.

Conformément à la convention de partenariat qui définit les modalités de mise en œuvre des actions de Territoire d'Industrie, Nevers Agglomération poursuivra le portage du programme GPECT (phase 2 : mise en œuvre du plan d'actions).

Une participation de chaque EPCI signataire est demandée à hauteur du pourcentage défini dans la convention.

Pour la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan : 2.05 % soit 2 296 € sur 2 ans pour ce chargé de mission.

Il est demandé à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan de donner un accord de principe pour inscrire cette somme au budget 2023.

La commission économie est favorable.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider cette proposition avec une inscription budgétaire en 2023.

ZAE Alluy

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, suite à l'abandon du projet de méthanisation, il est nécessaire de demander une prorogation DETR pour le projet d'extension de la ZAE d'ALLUY.

La commission économie est favorable à l'inscription de ce projet sur le budget 2023. Un arbitrage sera à faire au moment du budget entre les différents projets d'aménagement (école de production, aménagement Vandenesse, ...)

Le bureau communautaire est favorable à cette proposition.

Maison du Bazois

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les derniers porteurs de projet intéressés ne se montrent pas très réactifs :

- M. Romano ne donne pas suite
- Mme Mielle ne donne pas de nouvelles depuis le 17/08

Le président du CD58 se serait montré intéressé par le bâtiment mais il semble aléatoire qu'il donne suite.

La commission économie est favorable à la communication sur la maison du Bazois via un appel à manifestation d'intérêt pour un projet culturel fédérateur ou un projet économique

La commission propose de diminuer le prix de vente à 45 000 € (rappel estimation des domaines : 60 000 €).

Le bureau communautaire est favorable

- **à la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt.**

- au prêt temporaire du bâtiment à Territoire zéro chômeur (EBE) pour du stockage de matériel

- à la mise en vente du bâtiment pour un prix de 30 000 €

Ecole de Production du Morvan

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la viabilisation du terrain est estimée à 367 000 €. Cette viabilisation est destinée à l'école de production mais aussi au futur potentiel terrain aménagé (parcelle « Sandre »).



La commission économie propose de répartir le reste à charge de la viabilisation (voirie, réseaux...) en fonction de la surface 1AUX utilisée par les différents occupants.

Surface « Sandre » : 14 200 m²

Surface école de production : 6 912 m²

Ce principe sera inscrit dans la convention entre la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et l'EPM.

Le bureau communautaire est favorable à cette répartition.

Voirie

Maitrise d'œuvre travaux 2023

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il est nécessaire de prévoir la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2023.

Les visites pour les estimatifs des travaux 2023 pourront alors débuter dans le dernier trimestre 2022 afin de préparer le lancement du marché voirie en début d'année 2023.

Ce point sera abordé en commission voirie du 5 octobre 2022.

Coût prévisionnel de la prestation de Nièvre Ingénierie :
4 % du montant H.T. des travaux ; 6,5 % pour les point à temps.
Montant prévisionnel des travaux : 850 000 / 900 000 € H.T.

Nous n'avons pas à ce jour de proposition de convention de Nièvre ingénierie.

La commission voirie propose d'étudier la possibilité d'avoir recours à un cabinet d'études privé.

L'assemblée générale de Nièvre ingénierie se réunira le 18 novembre. Nous en saurons plus à ce moment-là.

Ternant VC7 / reprise enrochement

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que concernant les interrogations sur un chiffrage par d'autres entreprises de cette opération, il convient de rappeler que cette situation, avec risque d'effondrement de chaussée, imposait des délais de réaction très courts. En outre, l'entreprise a indiqué avoir effectué une minoration du coût, compte tenu de la nature des faits.

Pour rappel :

Suite aux intempéries du 27 juin 2022 et à la submersion de la VC7 au lieu-dit les Ronces à Ternant, nous sommes dans l'obligation de reconstruire l'accotement enroché en 2021, la route n'étant plus épaulée et menaçant de s'effondrer à son tour.

L'entreprise Colas a fourni un devis de 3 900 € TTC.

Le Fonds Collectif et Solidaire ayant vocation à intervenir dans les cas de travaux imprévus ou urgents, il est proposé de financer ces travaux avec celui-ci.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser le financement des travaux avec le Fonds Collectif et Solidaire.

Effondrement de chaussée à Montaron

N°2022-BU-114

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il a été constaté un effondrement de chaussée à Montaron. Les travaux sont urgents du fait de la dangerosité pour les véhicules qui circulent sur cette voie.

L'entreprise Beugnon peut intervenir rapidement.

Il sera proposé au conseil communautaire de prendre sur le Fonds collectif et solidaire pour réaliser cette réparation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le devis pour la réalisation de ces travaux pour un montant maximum de 21 000 € HT.

Location des bureaux du Centre de Télétravail

N° 2022-BU-115

Monsieur le Président explique que le Pôle Hébergement et Accompagnement Social FOL de la Nièvre loue actuellement 2 bureaux au Centre de Télétravail : bureau N° 2 et bureau N° 7 pour un montant de 5 088 € pour l'année 2022.

Il souhaite prolonger le bail pour les deux bureaux jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention d'occupation temporaire avec la FOL pour les bureaux n°2 et n°7 jusqu'au 31 décembre 2023.

Questions diverses

Subvention pour Vandenesse

La commune de Vandenesse a sollicité la Communauté de communes pour une subvention concernant un projet réalisé par l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,

David BONGARD.